



# Plan directeur régional de la Broye fribourgeoise

Séance d'information publique

5 septembre 2023

# Ouverture de la séance

M. Nicolas Kilchoer, vice-président du Comité exécutif de la Coreb

Mme Christel Losey Mosimann, secrétaire régionale de la Coreb

# Ordre du jour

1. Plan directeur régional (PDR) : quoi, pourquoi, comment ?
2. Historique et contexte particulier de la Broye
3. Structure et thématique du PDR
4. Stratégie et mesures majeures du PDR
  - Urbanisation
  - Mobilité
  - Rives des lacs
  - Environnement
5. Consultation publique et suite

# Abréviations

- PDCant Plan directeur cantonal
- PAC Plan d'affectation cantonal
- PDR Plan directeur régional
- PAR Plan d'aménagement régional (volet stratégique)
- TU Territoire d'urbanisation
- ZACT Zones d'activités
- TP Transports publics
- TIM Transport individuel motorisé
- MD Mobilité douce
- VLS Vélo en libre-service

# 1. Plan directeur régional (PDR)

Qu'est-ce que c'est ?

Pourquoi le faire ?

Quelles sont les étapes de réalisation ?

Qui participe à sa conception ?

# Plan directeur régional (PDR) : quoi et pourquoi

## Qu'est-ce que c'est ?

Le PDR est un outil de coordination du développement d'une Région qui apporte au territoire une cohérence d'aménagement au-delà des frontières communales.

## Pourquoi le faire ?

Obligatoire légale : Les Régions fribourgeoises sont tenues d'établir une telle planification et traiter les thématiques obligatoires : urbanisation, mobilité, rives des lacs et environnement

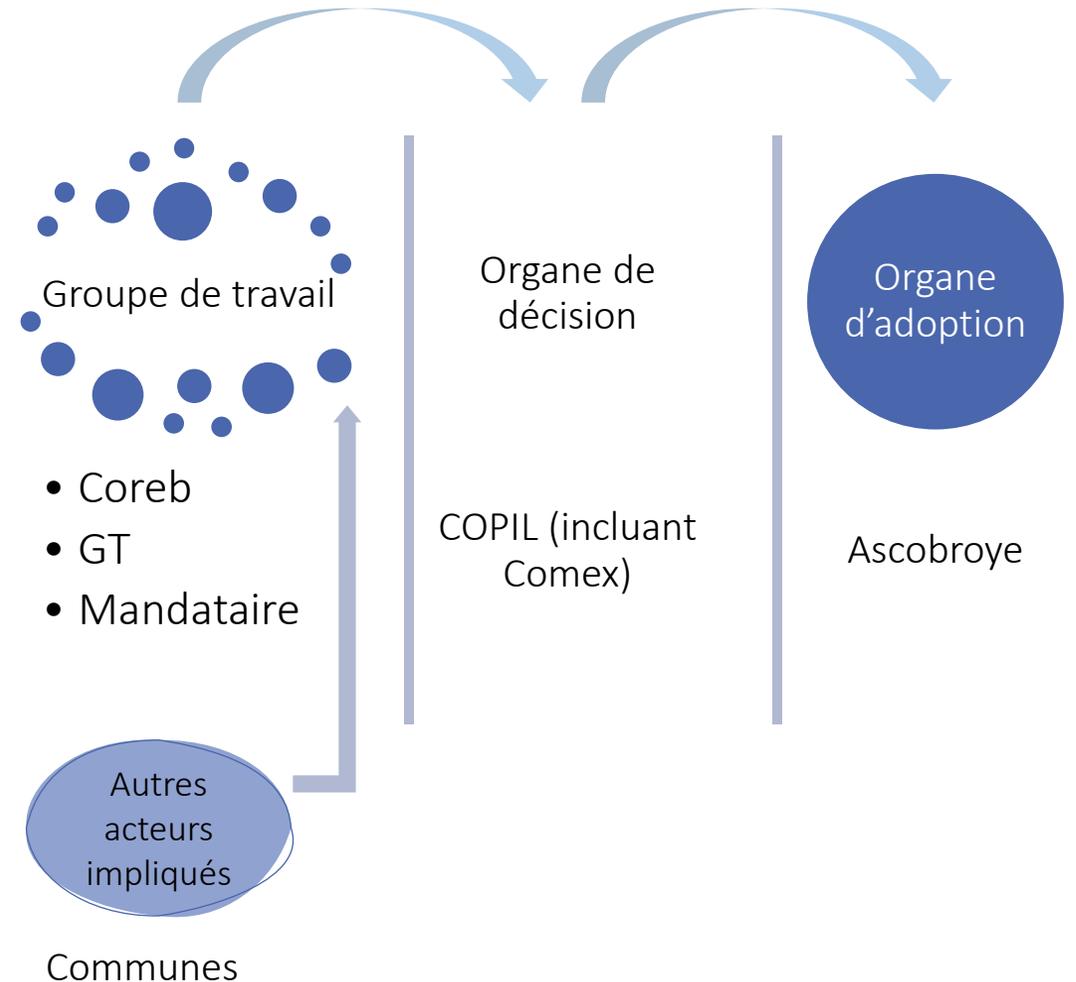
Opportunité : apporter de la cohérence sur un territoire intercantonal, en tenant compte de ses spécificités et ses enjeux

# Quelles sont les étapes de réalisation ?

1. Etapes préparatoires :
  - a. Programme des études : feuille de route pour l'élaboration du PDR (études à réaliser, thématiques abordées, déroulement du projet)
  - b. Lancement des études de base (études P+R, diagnostic territorial) et sélection d'un mandataire
2. Elaboration du Plan directeur régional :
  - a. Volet stratégique (ou programme d'aménagement régional (PAR)) : définition de la vision et de la stratégie territoriale de la Région
  - b. Volet opérationnel : définition des mesures pour la mise en œuvre de la stratégie décrite dans le PAR
3. Mise en œuvre et suivi : réalisation des études complémentaires, mises en œuvre des mesures, monitoring

# Qui participe à la conception du PDR ?

- Coreb : Pilotage
- COPIL : comité de pilotage
- GT : groupe de travail technique
- Groupe de mandataire :
  - Urbasol SA : aménagement du territoire
  - CSD Ingénieurs SA : mobilité et environnement
- Communes : ateliers participatifs, questionnaires, prise de position lors des différentes consultations



## 2. Historique et contexte particulier de la Broye

# Historique - Première mouture PDR

- 2005 : Lancement du projet de PDR intercantonal de la Broye
- 2009 : examen préalable puis adaptation du PDR, déposé en 2011
- 2012 : préavis de synthèse des services vaudois et fribourgeois
- 2014 : Adaptation du projet selon le retour des préavis
- 2016 : [Arrêt du projet](#), en attente des nouveaux cadres légaux qui seront définis dans les plans directeurs cantonaux Vaud et Fribourg
- 2018 : Nouveaux PDCantonaux adoptés et contenu du PDR connu : [relance du projet](#)

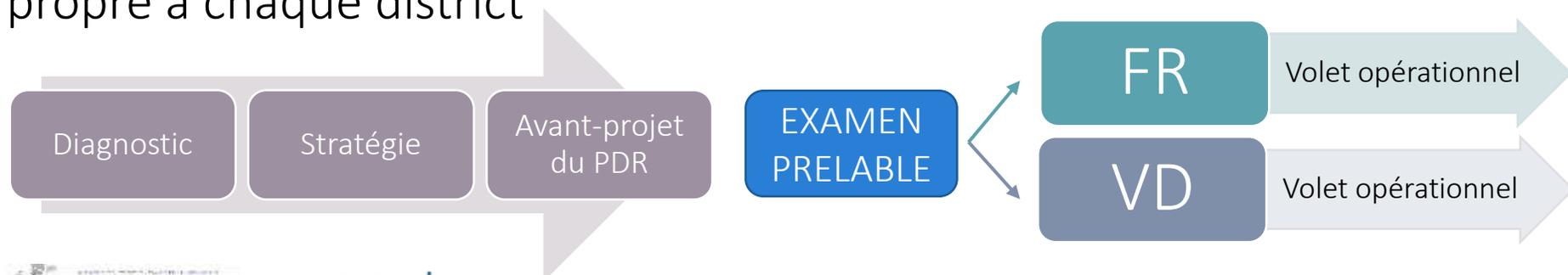
# Historique : nouveau PDR

- **2018 – 2019** : élaboration du programme des études et du diagnostic territorial
- **2019** : Appel d'offres pour élaboration du PDR
- **2021** : élaboration du volet stratégique
- **2022** : élaboration du volet opérationnel et dépôt de l'avant-projet du PDR à l'examen préalable
- **2023** : finalisation du projet du PDR et consultation publique

Année	Trimestre	Elaboration	Procédure	Communes
2019	1	Programme des études		Questionnaire aux communes
	2		Préavis programme des études - Cantons	Séance d'information
	3	Diagnostic territorial	AO PDR	Questionnaires ZACT
	4			
2020	1	Volet stratégique du PDR (programme d'aménagement régional)		
	2			Séance communes centres VD
	3			Ateliers participatifs
	4			
2021	1	Finalisation du PAR	Consultation des Cantons	
	2			
	3			Consultation des communes
	4			
2022	1	Volet opérationnel – Avant-projet PDR intercantonal		Présentation publique
	2			Ateliers participatifs ZACT
	3			
	4			
2023	1		Examen préalable Cantons	Consultation des communes
	2	Adaptation PDR selon préavis cantonaux		
	3		Consultation publique	Consultation publique
	4	Adaptation PDR suite aux remarques consultation publique		

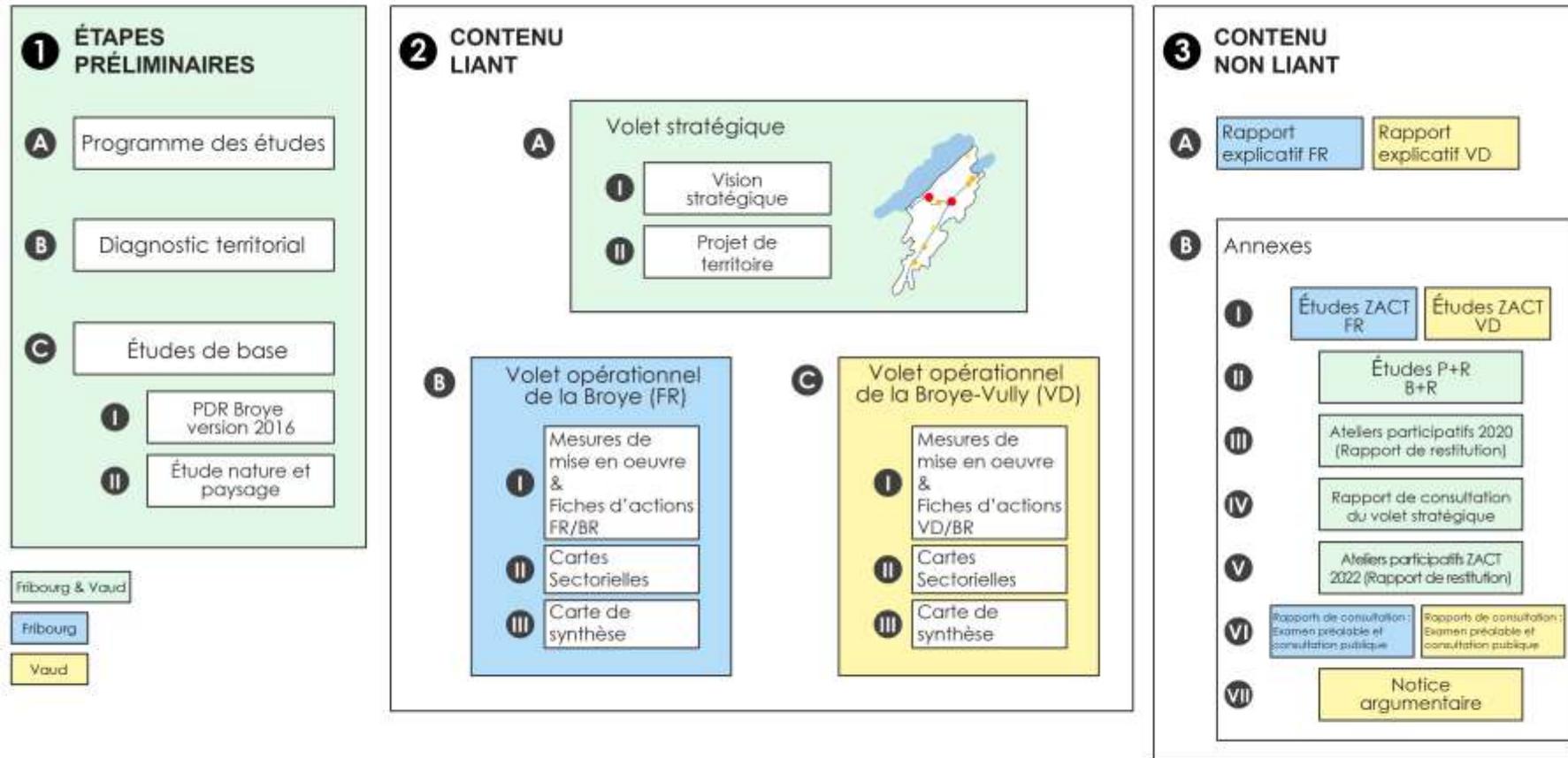
# Le contexte de la Broye

- Une Région géographique mais deux régions administratives situées sur deux Cantons
- Des enjeux régionaux communs mais des cadres légaux différents : PDR obligatoire pour Fribourg et facultatif pour Vaud (uniquement gestion des zones d'activités obligatoire)
- Comment concilier ces éléments dans le PDR ?
  - Réflexions (ateliers participatifs) et études de base (diagnostic, étude P+R) intercantionales
  - Une stratégie commune (volet stratégique)
  - Une mise en œuvre distincte (volet opérationnel)
- Intercantonalité et cohérence assurées au travers de la stratégie, et une mise en œuvre propre à chaque district



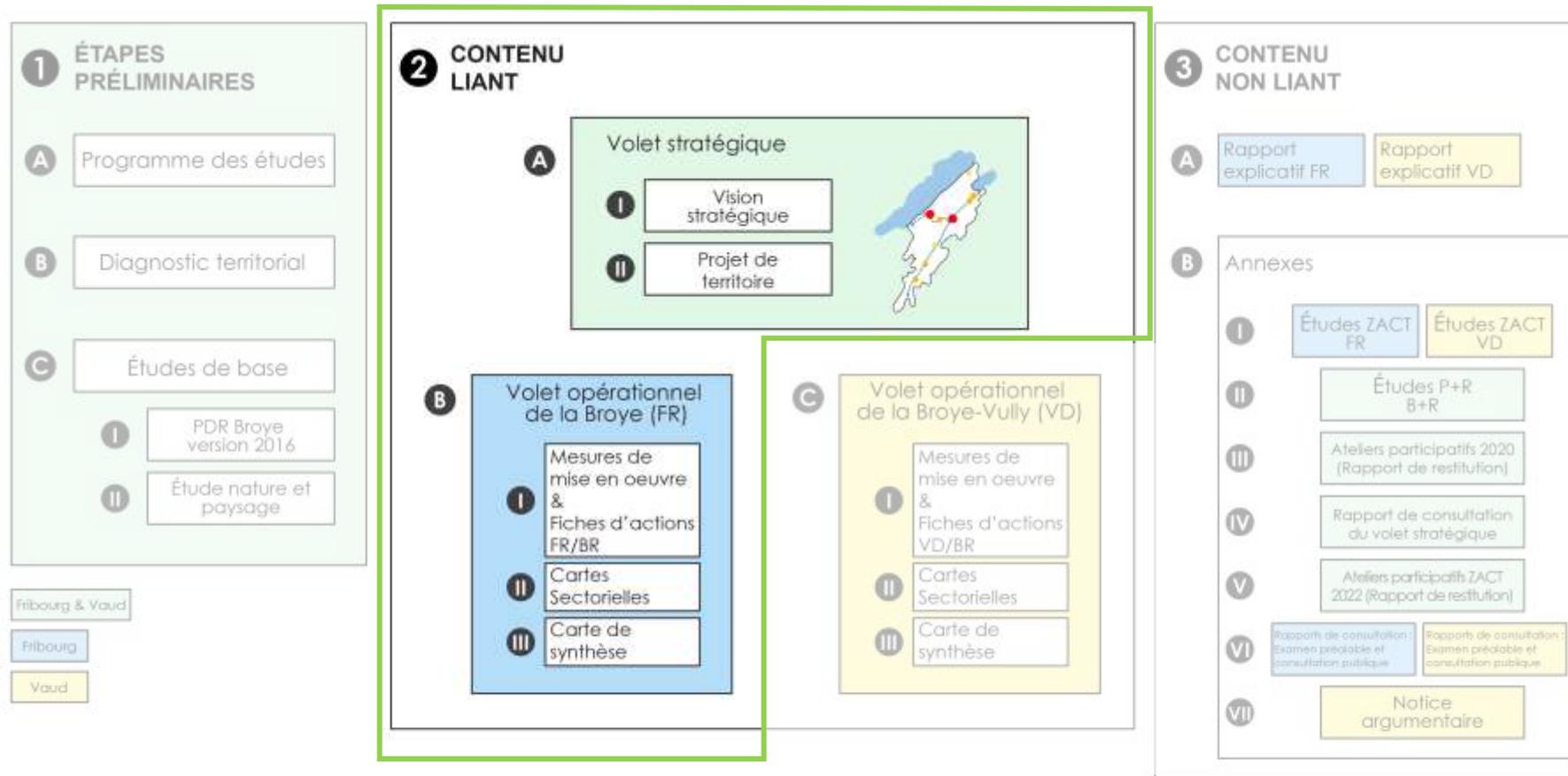
# 3. Structure et thématiques du PDR

# Structure du PDR intercantonal



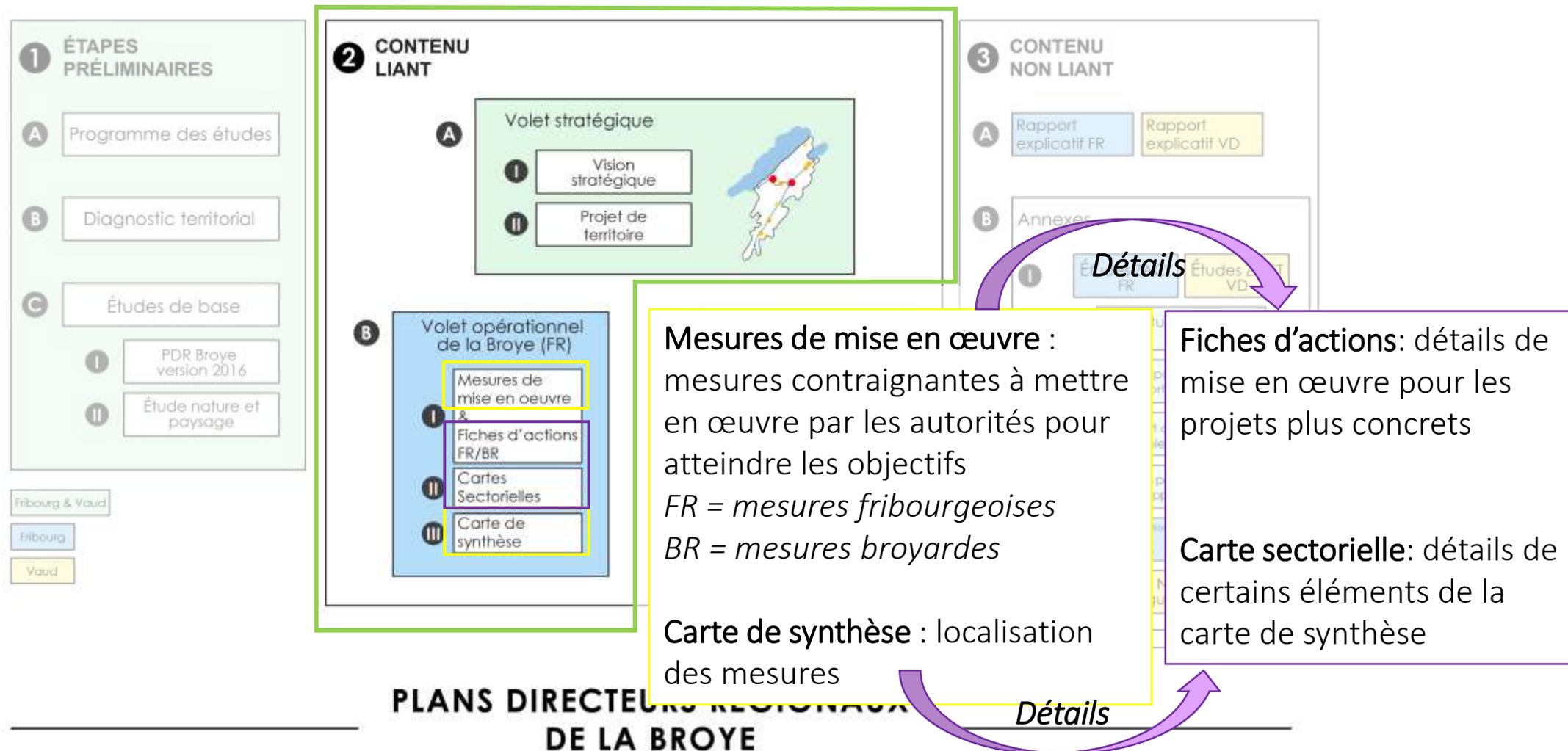
## PLANS DIRECTEURS RÉGIONAUX DE LA BROYE

# Structure du PDR intercantonal



## PLANS DIRECTEURS RÉGIONAUX DE LA BROYE

# Structure du PDR intercantonal



# Structure du PDR intercantonal

## Volet stratégique : vision stratégique



Quels sont les risques et opportunités ? (*issues du diagnostic*)

Qu'est-ce qu'on veut ?

Quelles sont les actions à adopter pour atteindre les objectifs ?

PDR Broye      Vision stratégique      PROGRAMME D'AMENAGEMENT REGIONAL

---

### 3 Urbanisation

---

#### 3.1 Territoire d'urbanisation

**CONTEXTE**

Le territoire d'urbanisation représente la dimension totale des surfaces vouées à l'urbanisation, en tenant compte des prévisions de développement démographique et des emplois.

Il est important pour la Région que les centres bénéficient de suffisamment de potentiel pour pouvoir se développer et renforcer leur position dans le réseau de centres. Les autres localités doivent également être en mesure de répondre à leurs besoins. Finalement, les projets régionaux doivent se situer à l'intérieur du territoire d'urbanisation. Le cas échéant, des modifications ont été proposées afin que la Région puisse atteindre ses objectifs.

Les lignes d'actions associées à cette thématique ne concernent que les communes de la Broye fribourgeoise. Le dimensionnement des zones à bâtir pour la partie vaudoise est du ressort des communes et est défini dans la mesure A11 du PDCn.

ENJEUX	OBJECTIFS
Analyser le territoire d'urbanisation du PDCant et définir s'il répond aux besoins de la Région, le cas échéant proposer des modifications du territoire d'urbanisation (enjeu FR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les centres</li> <li>Limitier le mitage du territoire</li> <li>Permettre aux localités de répondre à leurs besoins de développement à long terme tout en préservant leur patrimoine culturel</li> </ul>
Situer les projets régionaux à l'intérieur du territoire d'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre le développement de projets d'importance régionale</li> </ul>

N°	LIGNES D' ACTIONS	THEMATIQUES ASSOCIEES
TU 1	Prendre en compte le territoire d'urbanisation définis au PDCant	
TU 2	Proposer des modifications du territoire d'urbanisation pour répondre aux objectifs de la Région et aux demandes des communes	Urbanisation, transports publics

5

# Structure du PDR intercantonal

## Volet stratégique : vision stratégique



Quels sont les risques et opportunités ? (*issus du diagnostic*)

Qu'est-ce qu'on veut ?

Quelles sont les actions à adopter pour attendre les objectifs ?

## Volet opérationnel : mesure de mise en œuvre



Qu'est-ce qu'on veut ?

Comment atteindre les objectifs ?

Qui fait quoi au travers de quel instrument ?

### OBJECTIFS

- ♦ Renforcer les centres ;
- ♦ Limiter le mitage du territoire ;
- ♦ Permettre aux localités de répondre à leurs besoins de développement à long terme tout en préservant leur patrimoine culturel ;
- ♦ Permettre le développement de projets d'importance régionale.

### PRINCIPES

- ♦ Attribuer le TU en priorité dans les centres et les zones urbanisées ;
- ♦ Adapter le TU pour permettre le développement de projets d'importance régionale et communale ;
- ♦ Pour les projets d'importance communale, adapter le TU sur la base d'un besoin avéré et / ou d'un projet concret ;
- ♦ Coordonner les planifications locales afin de permettre le développement de projets d'importance régionale ;

### MISE EN ŒUVRE

#### CANTON

##### TÂCHES CANTONALES

- ♦ Analyser les propositions d'adaptation du territoire d'urbanisation et adapter le PDCant selon la procédure idoïne (approbation fédérale).
- ♦ Notifier la Région suite à l'approbation des modifications du territoire d'urbanisation.

##### CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

- ♦ Adapter la carte de synthèse du PDCant en fonction des modifications du territoire d'urbanisation.

#### RÉGION

##### TÂCHES REGIONALES

- ♦ Intégrer dans le PDR les demandes d'adaptation du territoire d'urbanisation répondant à des besoins communaux ou régionaux, tel que figurant dans la carte sectorielle FR1 ;
- ♦ Notifier les Communes suite à l'approbation des modifications du territoire d'urbanisation sur leur territoire ;

##### CONSEQUENCES SUR LE PLAN DIRECTEUR REGIONAL

- ♦ Aucune

#### COMMUNE

##### TÂCHES COMMUNALES

- ♦ Pour les nouveaux secteurs d'extensions du territoire d'urbanisation identifiés sur le plan de synthèse, s'assurer de répondre aux exigences environnementales au moment de la mise en zone (le screening environnemental dans le rapport explicatif du PDR fait office de diagnostic).

##### CONSEQUENCES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

- ♦ Adapter les secteurs d'extension ainsi que les secteurs d'exclusion du territoire d'urbanisation au plan directeur communal lors d'une prochaine révision ou modification du PAL.

#### FICHES D'ACTIONS LIÉES

Aucune

#### CARTES SECTORIELLES

Adaptation du territoire d'urbanisation

# Thématiques du PDR

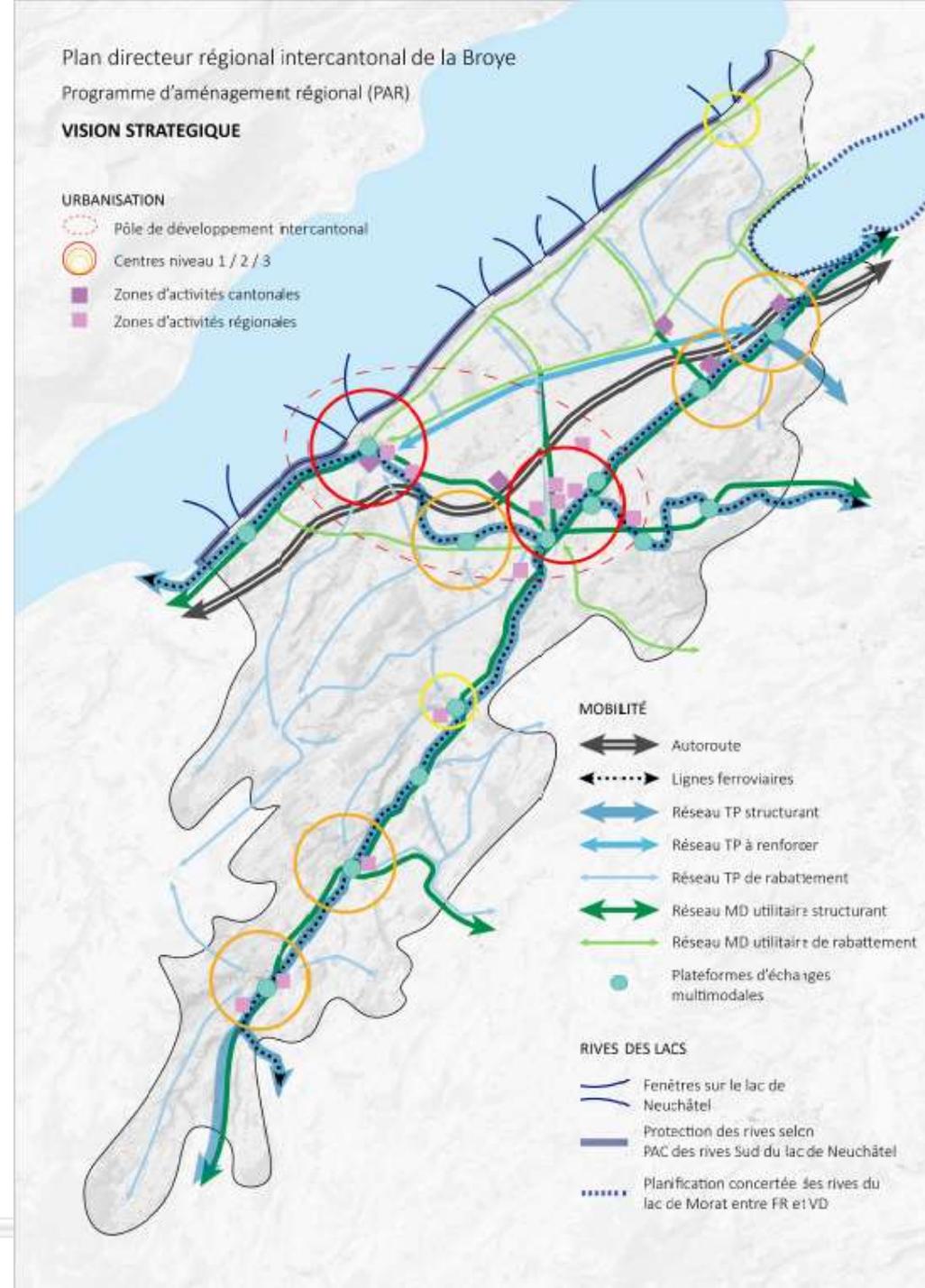
- Urbanisation :
  - Territoire d'urbanisation
  - Réseau de centralités
  - Zones d'activités et pôles de développement
- Mobilité :
  - Transports publics
  - Mobilité combinée
  - Transport individuel motorisé
  - Mobilité douce
- Rives des lacs
- Environnement



# 4. Stratégie et mesures majeures du PDR

# Vision stratégique

- Localiser les **potentiels d'extension** du territoire d'urbanisation et de **développement** des zones d'activités **dans les centres**
- **Améliorer les connectivités** entre et vers les centres
- **Promouvoir la vocation des zones d'activités**
- Assurer un **accès équitable** aux équipements et infrastructures publics pour toute la population
- Renforcer les possibilités de connexions entre les différents modes de transport et **favoriser l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce**
- **Amener de la cohérence** entre le réseau de centres et le réseau de transports publics
- **Valoriser et préserver les rives des Lacs**
- **Communiquer** et accompagner les collaborations intercantionales



# Urbanisation

Territoire d'urbanisation

Réseau de centres

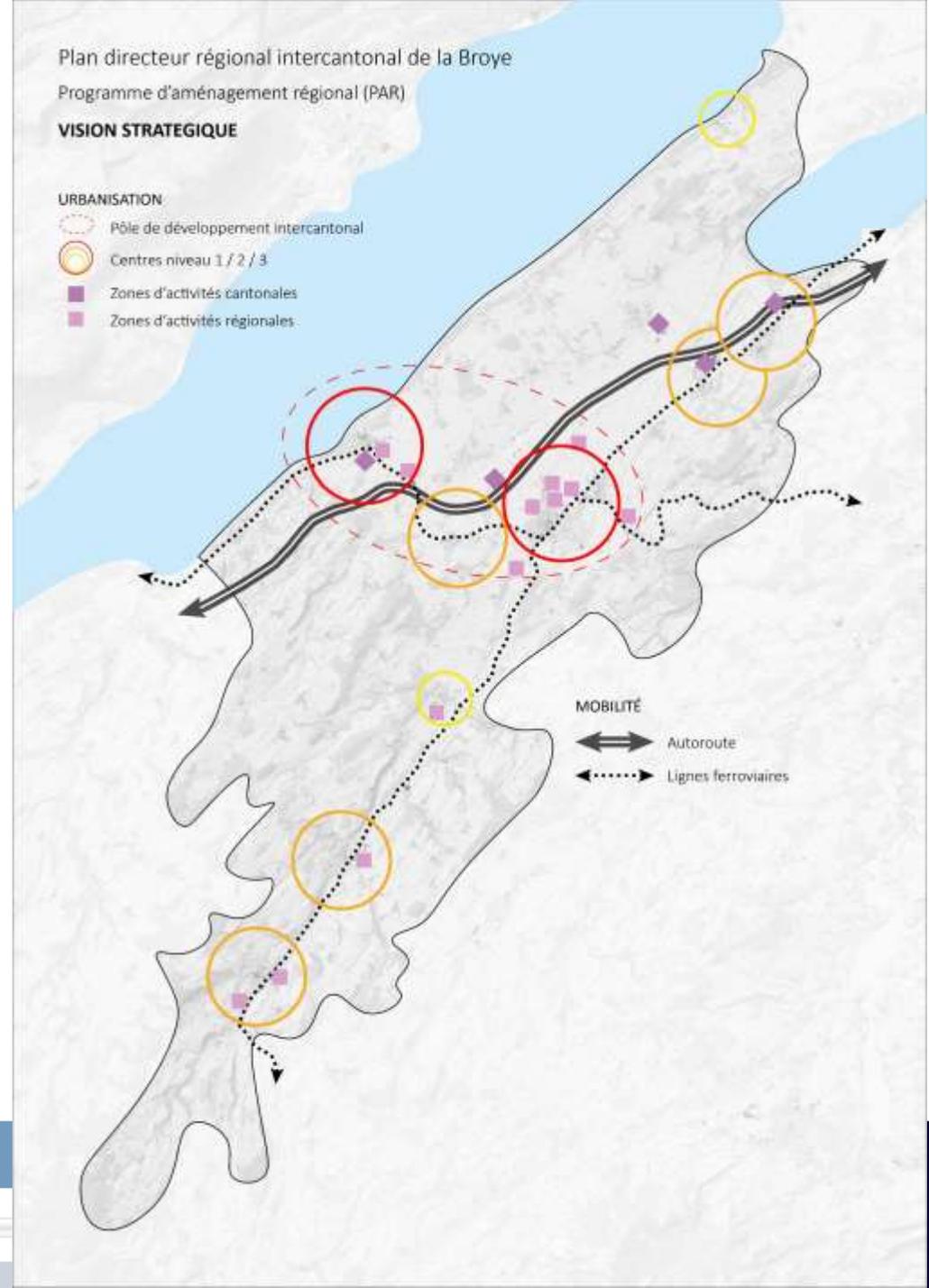
Zones d'activités

Plan directeur régional intercantonal de la Broye  
Programme d'aménagement régional (PAR)

## VISION STRATEGIQUE

### URBANISATION

- Pôle de développement intercantonal
- Centres niveau 1 / 2 / 3
- Zones d'activités cantonales
- Zones d'activités régionales



# Adaptation et gestion du territoire d'urbanisation (TU)

## INTRODUCTION

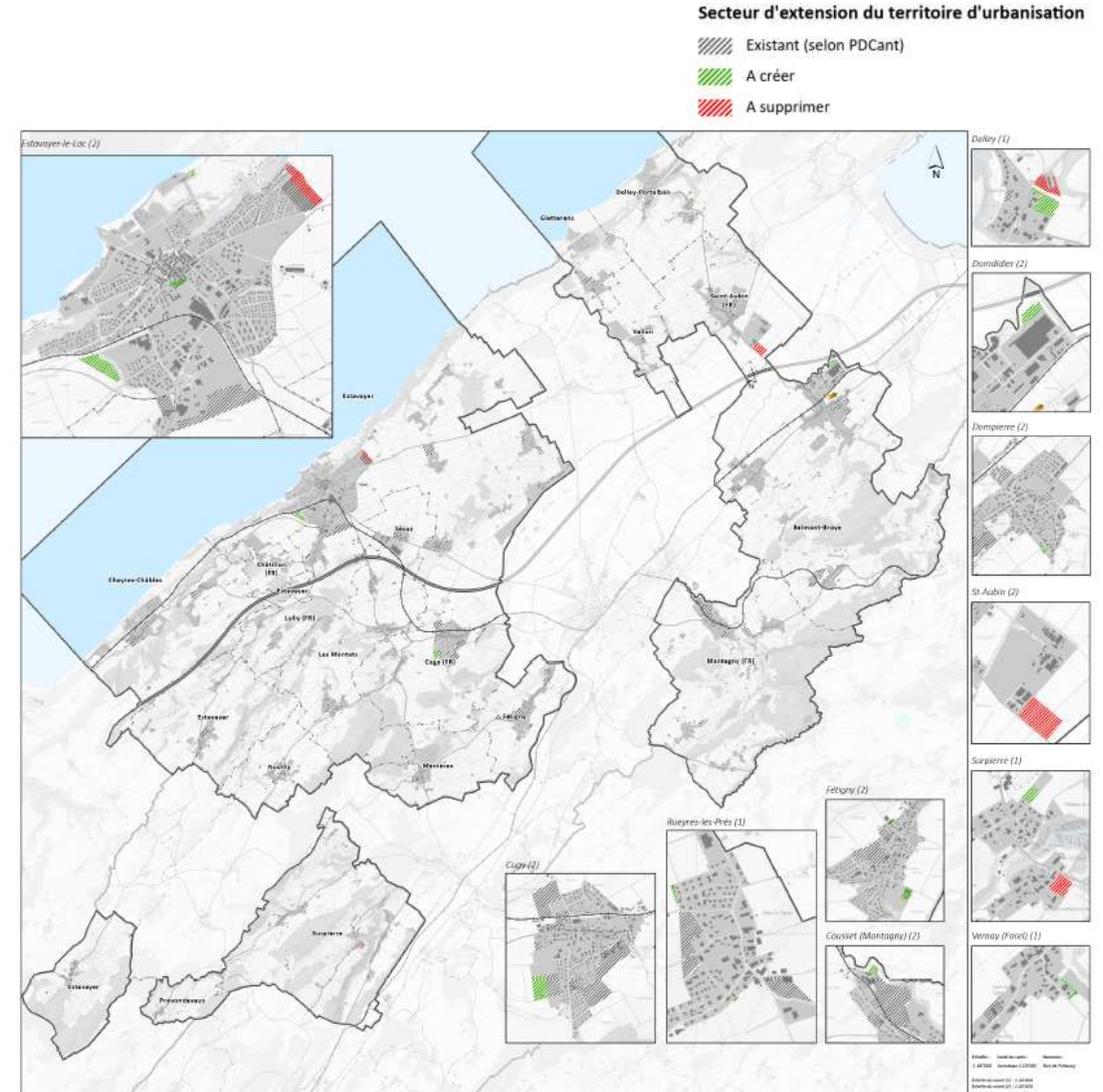
- Secteurs d'extension du **Territoire d'Urbanisation** = secteurs où il est possible d'étudier des mises en zone.
- Ces secteurs sont définis au PDCant
- PDR = outil au travers duquel il est possible de proposer **des adaptations du TU**

## STRATEGIE

- Développer et renforcer les centres
- Permettre aux communes et à la Région de développer leurs projets
- Limiter le mitage du territoire

## MESURES

- Modification du TU selon carte sectorielle



# Développement et connectivité des centres

## INTRODUCTION

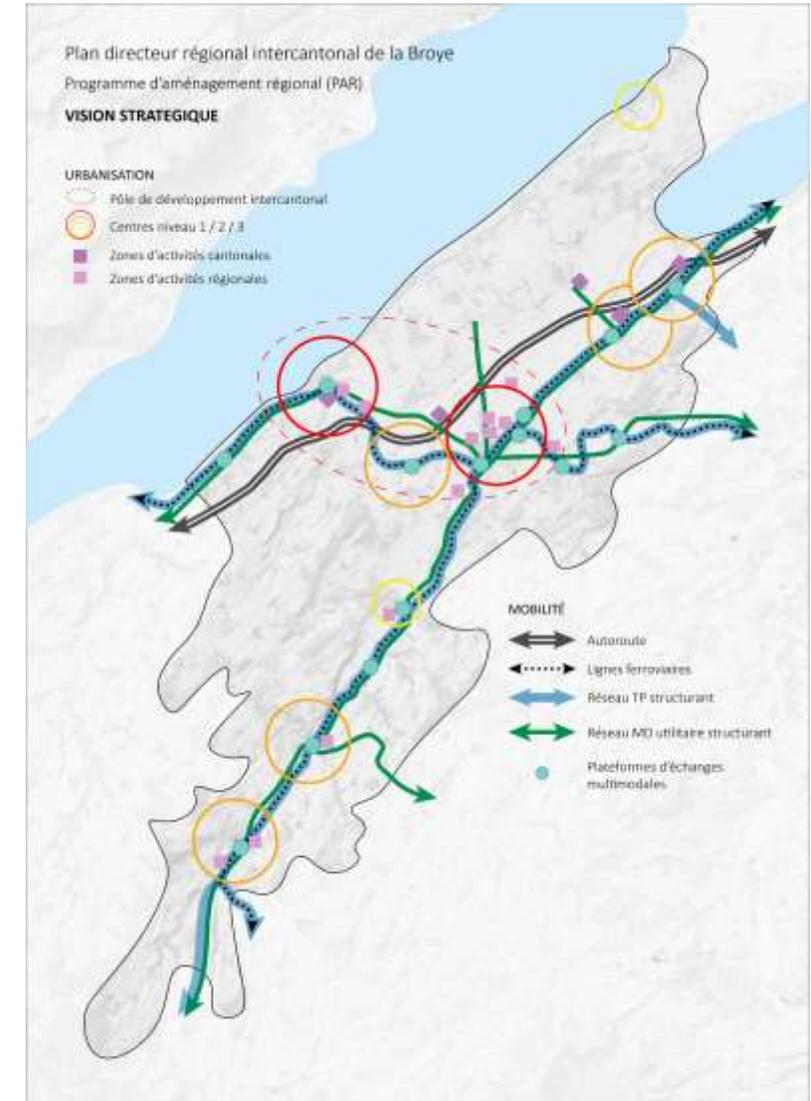
- **Centres** selon PDCant = Estavayer-le-Lac (bipôle avec Payerne) en priorité 2, Cugy et Domdidier en priorité 3, les autres en 4
- PDR = permet d'assurer la cohérence et les connexions entre et vers les centres par-delà les frontières communales et cantonales + le renforcement des zones d'activités (ZACT) dans les centres

## STRATEGIE

- Articuler l'urbanisation et la mobilité
- Favoriser le développement et la centralisation des services dans les centres
- S'assurer du raccordement de toutes les communes aux centres les plus proches
- Promouvoir le développement urbain de qualité

## MESURES

- Attribution de TU, ZACT régionale et cantonale, renforcement connexions des réseaux de mobilité tous modes (*en lien avec mesures TU, ZACT et Mobilité*)



# Gestion et promotion des zones d'activités (ZACT)

## INTRODUCTION

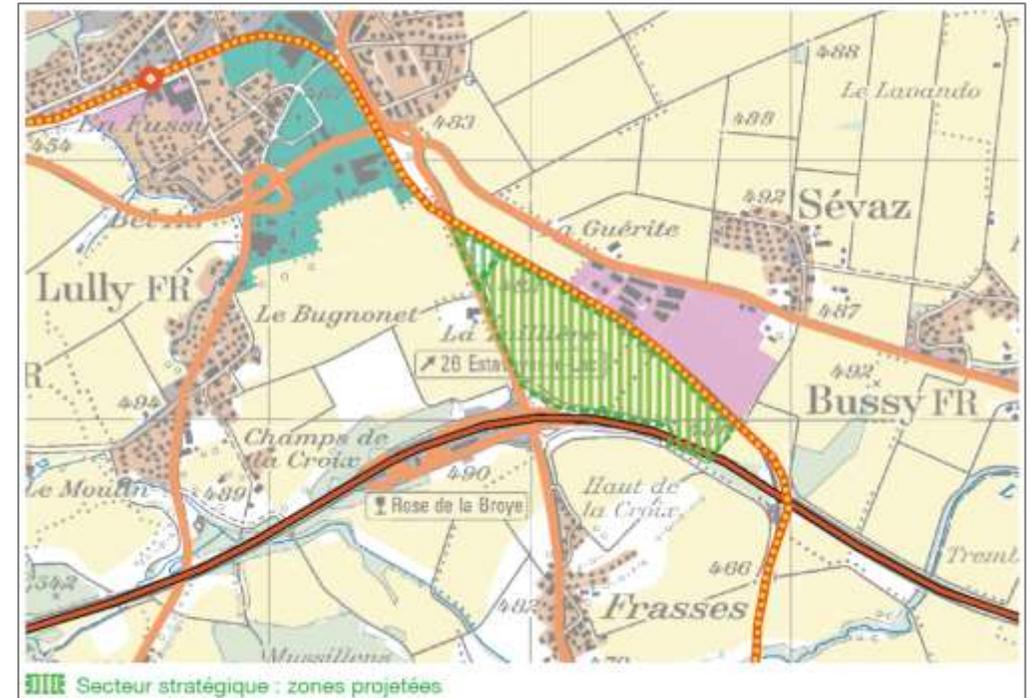
- Secteurs affectés à de la zone d'activités
- PDR = outil de gestion des zones d'activités

## STRATEGIE

- Promotion et développement économique de la Broye :
  - Développement des secteurs selon leur importance
  - Maintien de l'activité des entreprises en place
- Réflexions approfondies sur le secteur «Rose de la Broye»

## MESURES

- Identification des zones d'activités d'importance régionale
- Dimensionnement des zones d'activités (carte sectorielle) : relocalisation des réserves et attribution du potentiel d'extension vers les secteurs stratégiques
- Gestion des zones d'activités (organe de gestion et de promotion) → *fiche d'actions*
- Favoriser le développement de qualité des ZACT → *fiche d'actions*



# Gestion et promotion des zones d'activités (ZACT)

## INTRODUCTION

- Secteurs affectés à de la zone d'activités
- PDR = outil de gestion des zones d'activités

## STRATEGIE

- Promotion et développement économique de la Broye :
  - Développement des secteurs selon leur importance
  - Maintien de l'activité des entreprises en place
- Réflexions approfondies sur le secteur «[Rose de la Broye](#)»

## MESURES

- Identification des zones d'activités d'importance régionale
- Dimensionnement des zones d'activités (carte sectorielle) : relocalisation des réserves et attribution du potentiel d'extension vers les secteurs stratégiques
- Gestion des zones d'activités (organe de gestion et de promotion) → *fiche d'actions*
- Favoriser le développement de qualité des ZACT → *fiche d'actions*

### Fiche d'actions : [OG régional des ZACT](#)

Objectif : Organe de gestion pour :

- Mettre en œuvre la stratégie régionale
- Promouvoir les ZACT de la Broye et centraliser les demandes
- Définir quel type d'entreprise dans quelle zone (cantonale et régionale)

# Gestion et promotion des zones d'activités (ZACT)

## INTRODUCTION

- Secteurs affectés à de la zone d'activités
- PDR = outil de gestion des zones d'activités

## STRATEGIE

- Promotion et développement économique de la Broye :
  - Développement des secteurs selon leur importance
  - Maintien de l'activité des entreprises en place
- Réflexions approfondies sur le secteur «[Rose de la Broye](#)»

## MESURES

- Identification des zones d'activités d'importance régionale
- Dimensionnement des zones d'activités (carte sectorielle) : relocalisation des réserves et attribution du potentiel d'extension vers les secteurs stratégiques
- Gestion des zones d'activités (organe de gestion et de promotion) → *fiche d'actions*
- Favoriser le développement de qualité des ZACT → *fiche d'actions*

Fiche d'actions : [Boîte à outils pour une densification de qualité des ZACT](#)

Objectif : Accompagner les communes en leur proposant des mesures de gestion et de planification des zones d'activités pour une densification de qualité

# Gestion et promotion des zones d'activités

## DEFINITION DES ZONES D'ACTIVITES

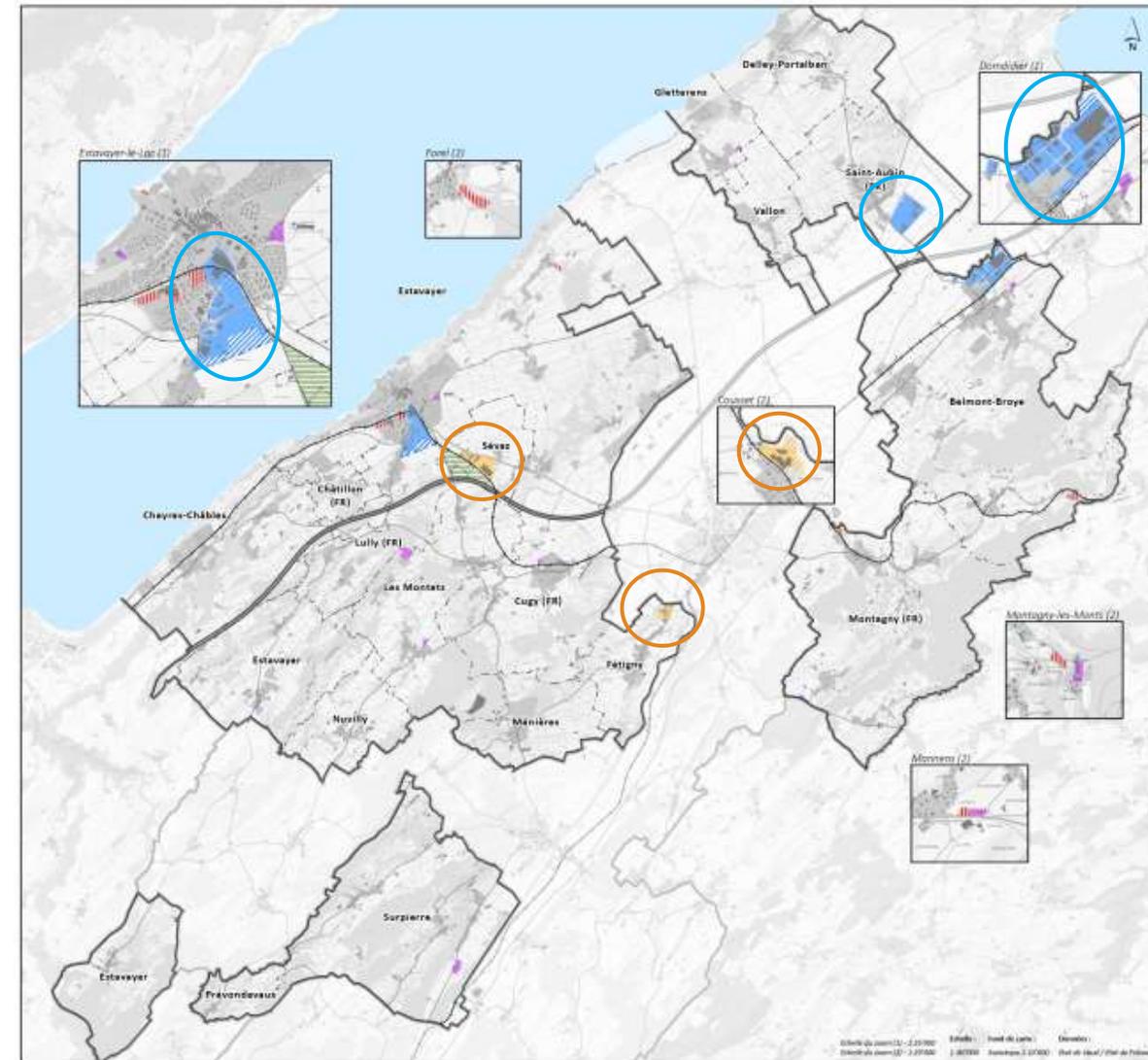
- Cantonale : entreprises suprarégionales à haute valeur ajoutée
- Régionale : entreprises régionales génératrices d'emplois
- Locale : entreprises locales de type plutôt artisanales

## ZONES D'IMPORTANCE CANTONALE (définies par PDCant)

- Le Pâquier à Domdidier (Belmont-Broye)
- AgriCo à St-Aubin
- Plein Sud à Estavayer-le-Lac (Estavayer)

## IDENTIFICATION DES ZONES D'IMPORTANCE REGIONALE

- Sévaz
- Fétigny
- Montagny (Cousset)



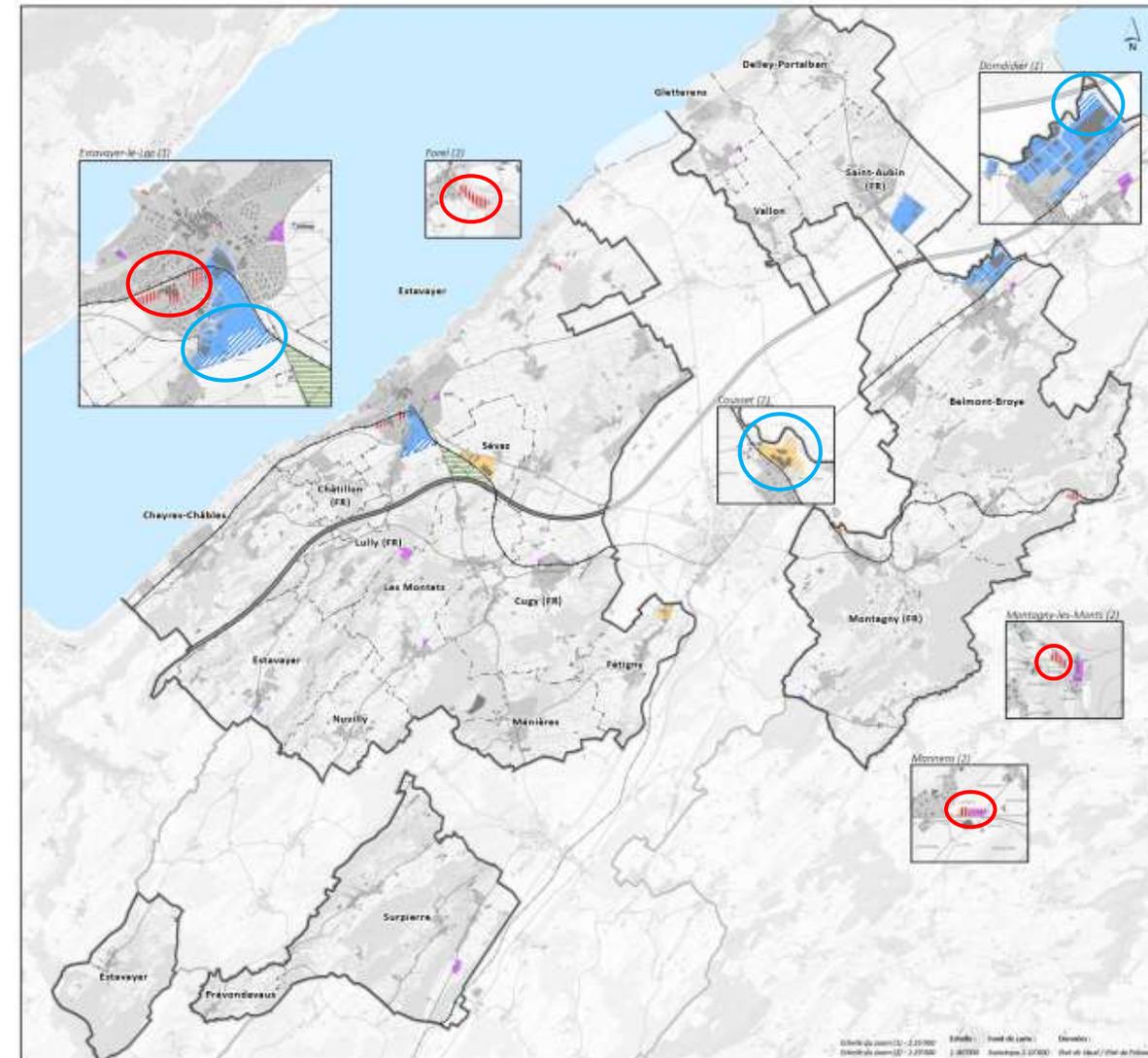
# Gestion et promotion des zones d'activités

## RELOCALISATION DES RESERVES

- Dézonage ou changement d'affectation à
  - Belmont-Broye (Léchelles)
  - Estavayer (Forel, Estavayer-le-Lac)
  - Montagny (Montagny-les-Monts et Mannens)

## ATTRIBUTION DU POTENTIEL

- Potentiel d'extension pour la Région : 6.4 ha
  - Zone cantonale de **Plein Sud** (Estavayer) : +3.15 ha
  - Zone cantonale **Le Pâquier** (Belmont-Broye) : +1.5 ha
  - Zone régionale à **Cousset** (Montagny) : +1 ha
  - Réserves pour zones locales (sans localisation préalable) : 0.75 ha



# Mobilité

Transports publics

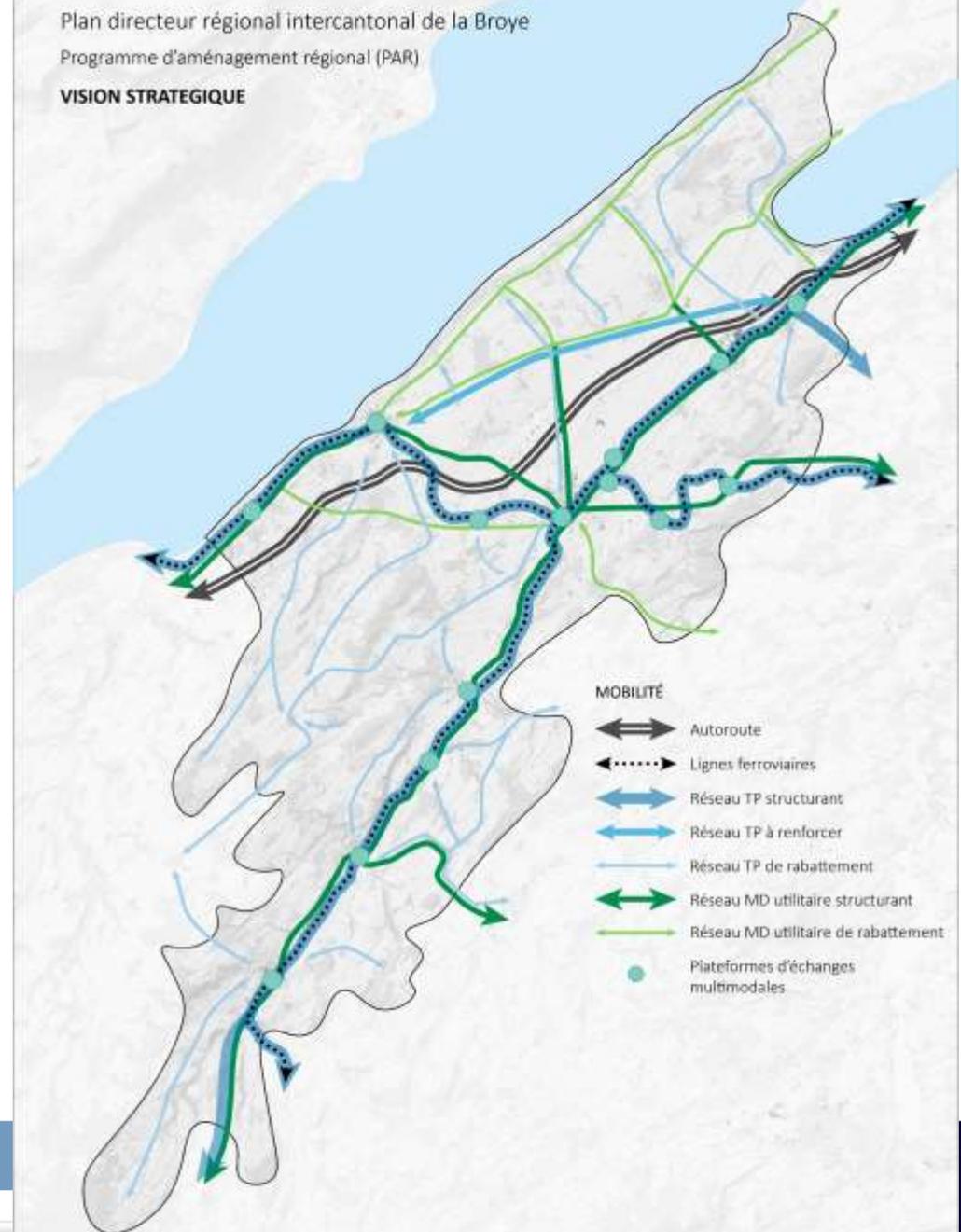
Mobilité combinée

Transport individuel motorisé

Mobilité douce

Plan directeur régional intercantonal de la Broye  
Programme d'aménagement régional (PAR)

## VISION STRATEGIQUE



# Développement et cohérence du réseau de transports publics (TP)

## INTRODUCTION

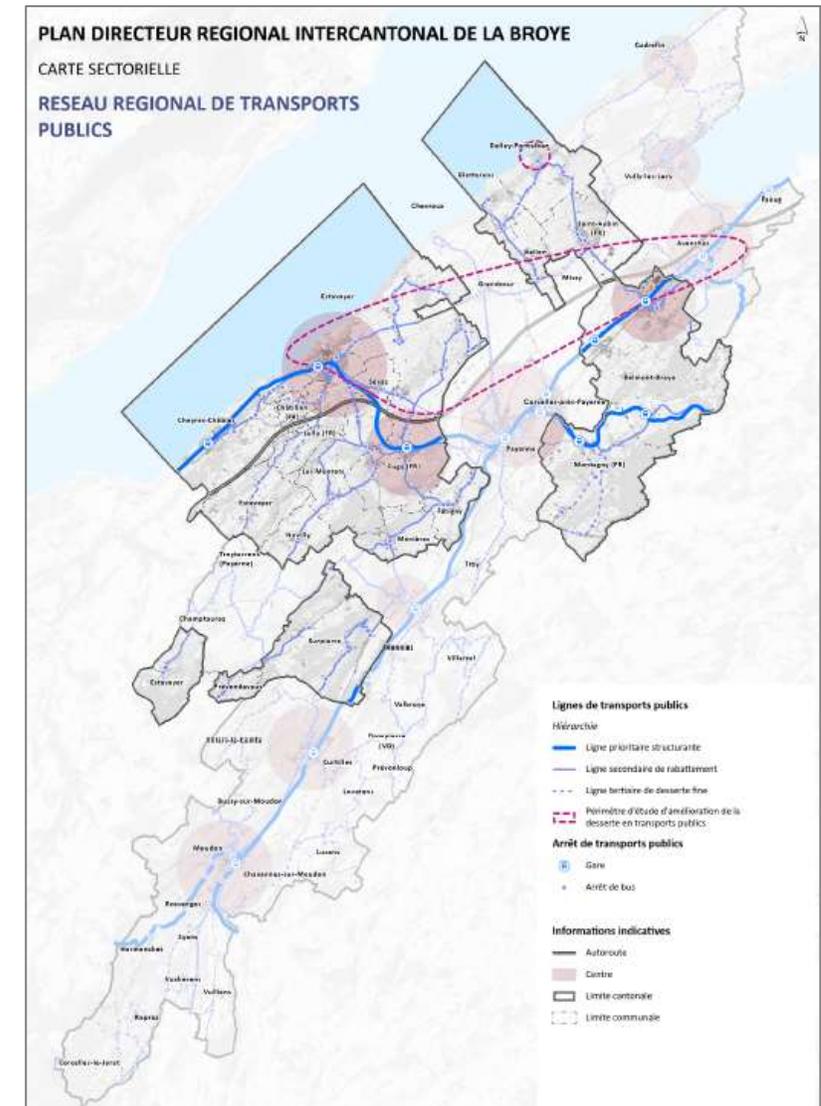
- Planification des TP = compétence cantonale
- PDR = force de proposition

## STRATEGIE

- Avoir un réseau attractif de lignes de bus coordonné avec l'offre ferroviaire
- Renforcer le réseau (connexion) des centres
- Assurer la desserte des ZACT et des rives des lacs (loisirs et tourisme)
- S'intégrer aux réflexions sur une politique tarifaire harmonisée au niveau national

## MESURES

- Identification des secteurs nécessitant une étude d'opportunité pour l'amélioration ou la création de ligne de transports publics  
→ *fiche d'actions*



# Développement et cohérence du réseau de transports publics (TP)

## INTRODUCTION

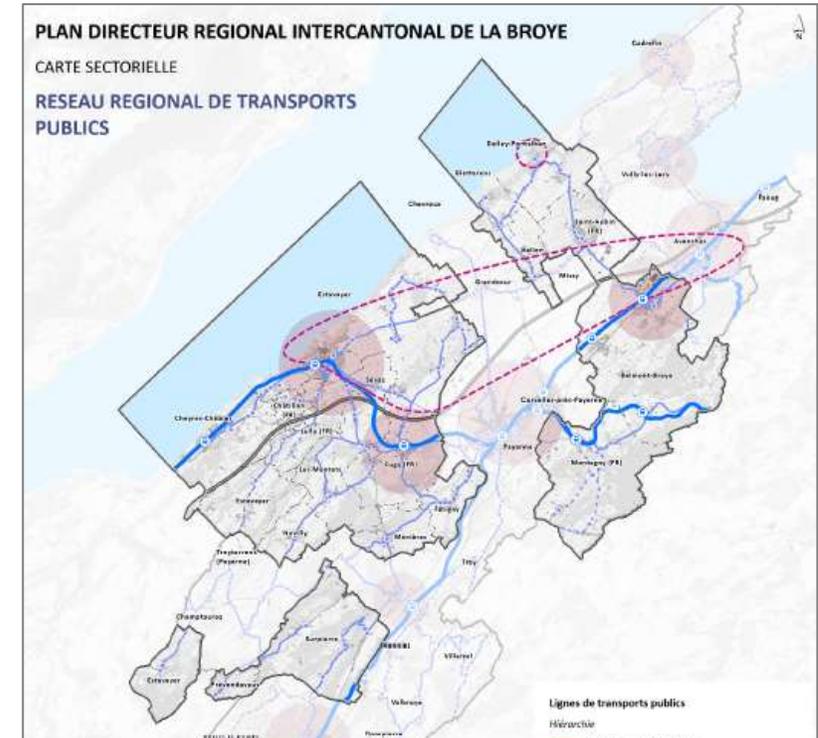
- Planification des TP = compétence cantonale
- PDR = force de proposition

## STRATEGIE

- Avoir un réseau attractif de lignes de bus coordonné avec l'offre ferroviaire
- Renforcer le réseau (connexion) des centres
- Assurer la desserte des ZACT et des rives des lacs (loisirs et tourisme)
- S'intégrer aux réflexions sur une politique tarifaire harmonisée au niveau national

## MESURES

- Identification des secteurs nécessitant une étude d'opportunité pour l'amélioration ou la création de ligne de transports publics  
→ *fiche d'actions*



Fiche d'actions : **Amélioration de la liaison intrarégionale des ZACT entre Avenches et Estavayer en TP**

Objectif : Réaliser une étude d'opportunité pour améliorer la liaison Est-Ouest, entre Avenches et Estavayer, en transports publics

# Promotion et développement de la mobilité combinée

## INTRODUCTION

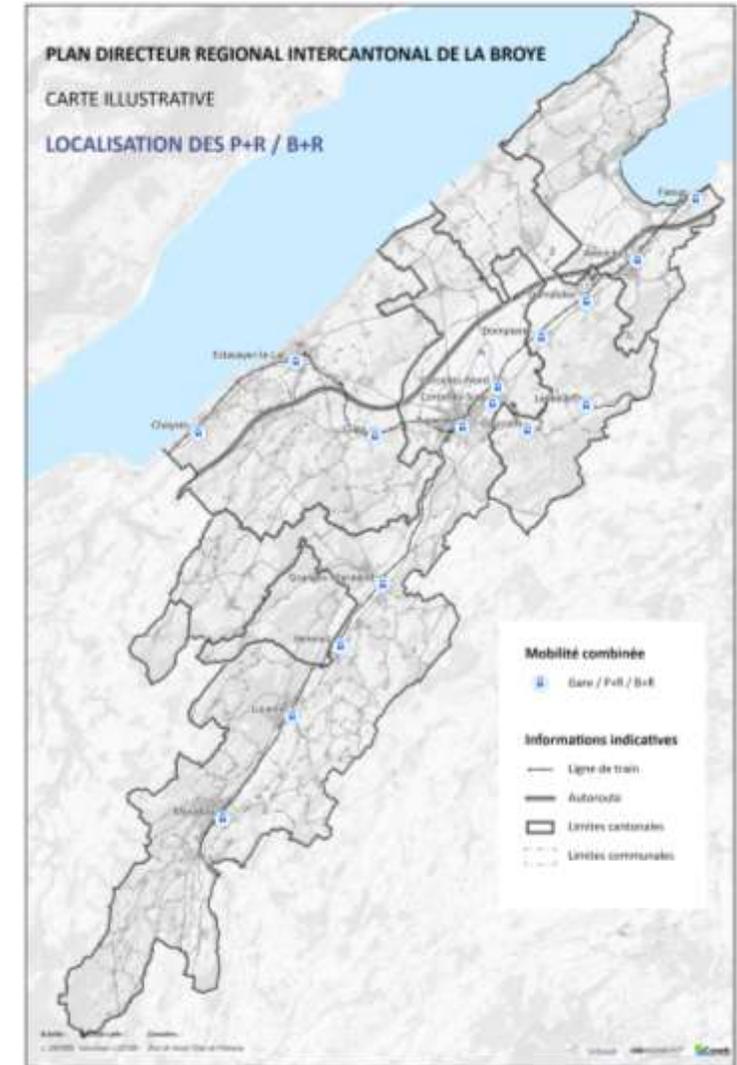
- Mobilité combinée = utilisation consécutive de plusieurs moyens de transport
- Planification cantonale des parcs-relais (voiture et vélo)
- PDR = étude complète bi-cantonale sur les P+R et B+R

## STRATEGIE

- Proposer une offre en stationnement pour les pendulaires
- Favoriser l'usage du vélo et des transports publics
- Augmenter le taux d'occupation des véhicules motorisés (covoiturage)

## MESURES

- Mettre en œuvre les mesures de l'étude P+R et B+R
- Soutenir les études sur le potentiel d'utilisation des vélos en libre-service (VLS) dans les secteurs opportuns (centres, destination touristique)



# Promotion et développement de la mobilité combinée

## INTRODUCTION

- Mobilité combinée = utilisation consécutive de plusieurs moyens de transport
- Planification cantonale des parcs-relais (voiture et vélo)
- PDR = étude complète bi-cantonale sur les P+R et B+R

## STRATEGIE

- Proposer une offre en stationnement pour les pendulaires
- Favoriser l'usage du vélo et des transports publics
- Augmenter le taux d'occupation des véhicules motorisés (covoiturage)

## MESURES

- Mettre en œuvre les mesures de l'étude P+R et B+R
- Soutenir les études sur le potentiel d'utilisation des vélos en libre-service (VLS) dans les secteurs opportuns (centres, destination touristique)



Localité	P+R	B+R	2 roues motorisés
Domdidier	+37	+20	+4
Dompierre	+9	+20	+2
Cousset	+25	+27	+2
Cugy	+45	+15	+5
Cheyres	+18	+10	+2
Estavayer	+58	+40	+6
Léchelles		+2	+1



# Amélioration du réseau routier et valorisation des traversées de localités

## INTRODUCTION

- PDR = Mise en évidence des déficits en matière d'accessibilité routière en lien avec le développement de secteur stratégique ou la planification des réseaux de mobilité douce

## STRATEGIE

- Proposer une priorisation des projets de traversées de localités (Valtraloc)
- Désengorger les entrées de localités
- Assurer une cohabitation optimale et sécurisée entre les différents modes de transport

## MESURES

- Réaliser des études sur les pénétrantes urbaines des centres régionaux
- Mettre en œuvre les projets Valtraloc

# Développement et cohérence du réseau cyclable

## INTRODUCTION

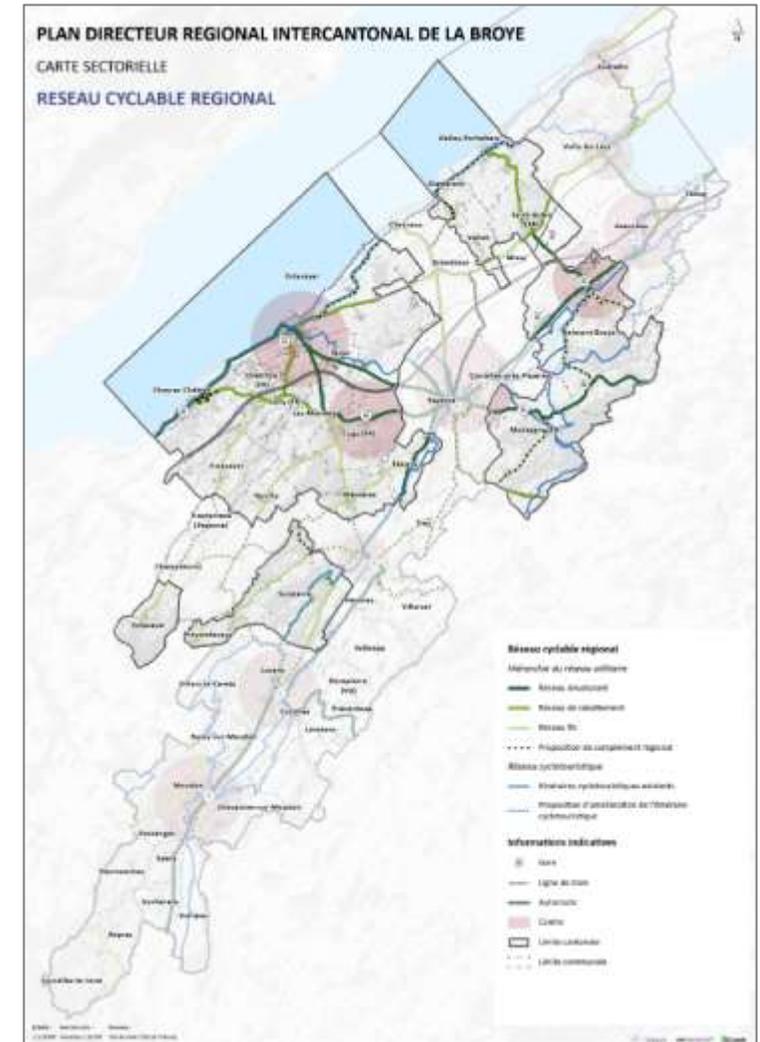
- PDR = planifier le réseau cyclable régional sur la base du réseau cantonal et évaluer l'offre en stationnement dans les lieux publics

## STRATEGIE

- Proposer des compléments régionaux, basés sur les planifications cantonales
- Assurer la continuité des itinéraires cantonaux et régionaux
- Garantir un accès optimal et du stationnement dans les espaces publics

## MESURES

- Implémenter des compléments régionaux aux réseaux cyclables cantonaux utilitaires → *fiche d'actions*
- Aménager des places stationnement vélo suffisante pour les ZACT, écoles et zones touristiques
- Etudier l'opportunité de mettre en place un fonds d'investissements régional pour la réalisation du réseau régional



# Développement et cohérence du réseau cyclable

## INTRODUCTION

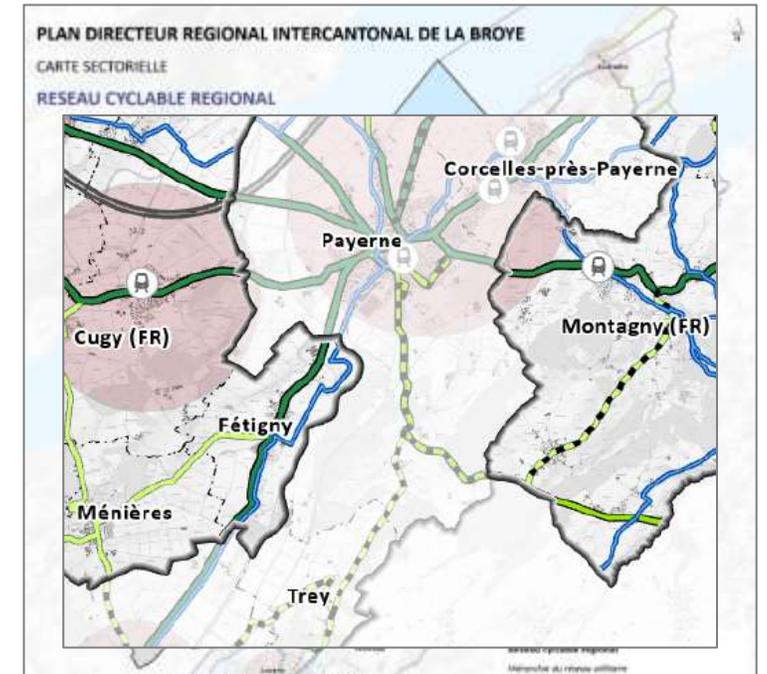
- PDR = planifier le réseau cyclable régional sur la base du réseau cantonal et évaluer l'offre en stationnement dans les lieux publics

## STRATEGIE

- Proposer des compléments régionaux, basés sur les planifications cantonales
- Assurer la continuité des itinéraires cantonaux et régionaux
- Garantir un accès optimal et du stationnement dans les espaces publics

## MESURES

- Implémenter des compléments régionaux aux réseaux cyclables cantonaux utilitaires → *fiche d'actions*
- Aménager des places stationnement vélo suffisante pour les ZACT, écoles et zones touristiques
- Etudier l'opportunité de mettre en place un fonds d'investissements régional pour la réalisation du réseau régional



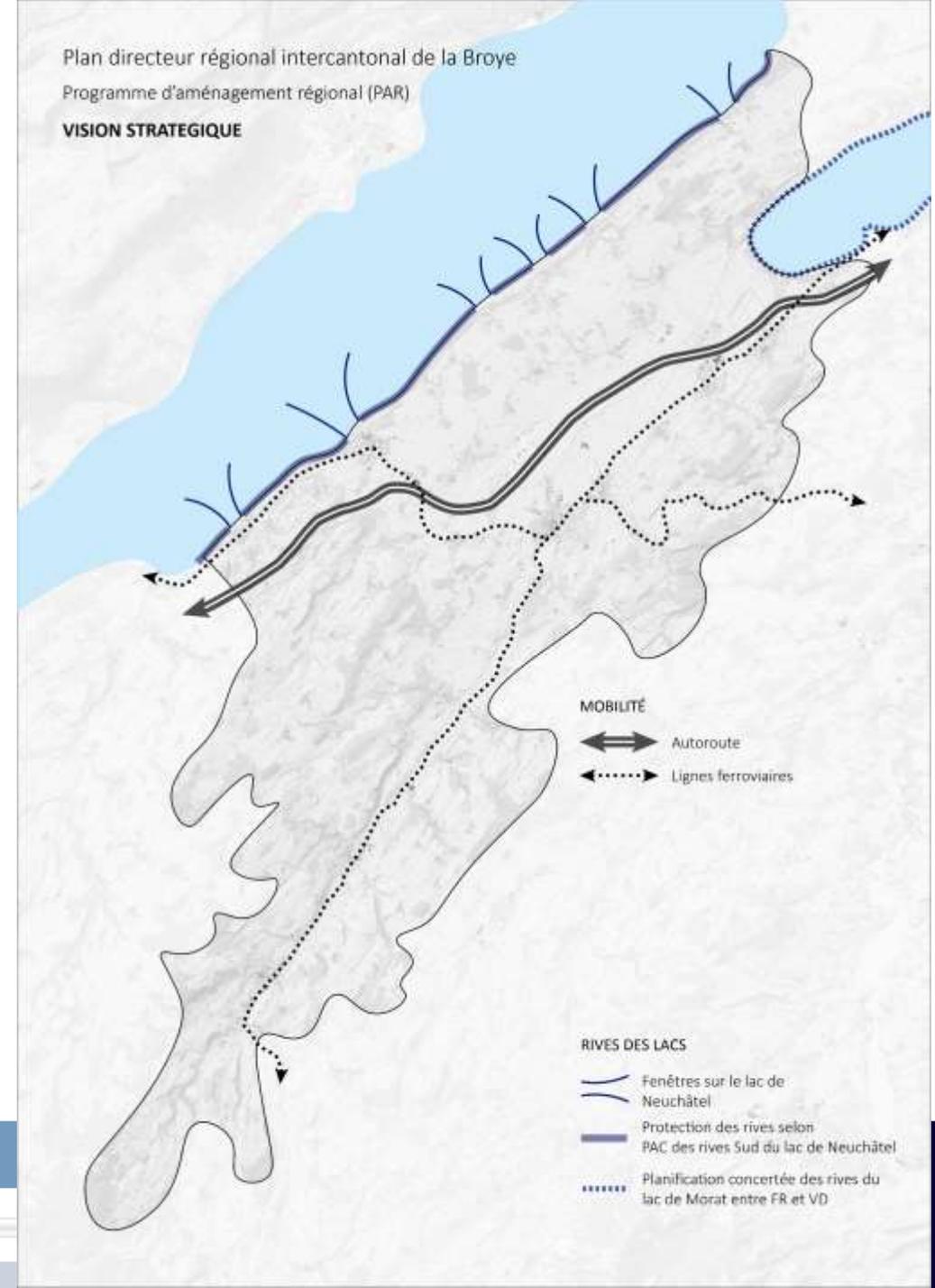
**Fiche d'actions : Implémenter des compléments régionaux aux réseaux cyclables cantonaux utilitaires**

Objectif : Analyser les propositions de compléments régionaux par la réalisation d'une étude d'approfondissement qui servira à définir les tracés et mesures d'aménagement nécessaires

# Rives des lacs

Plan directeur régional intercantonal de la Broye  
Programme d'aménagement régional (PAR)

## VISION STRATEGIQUE



# Gestion des rives des lacs

## INTRODUCTION

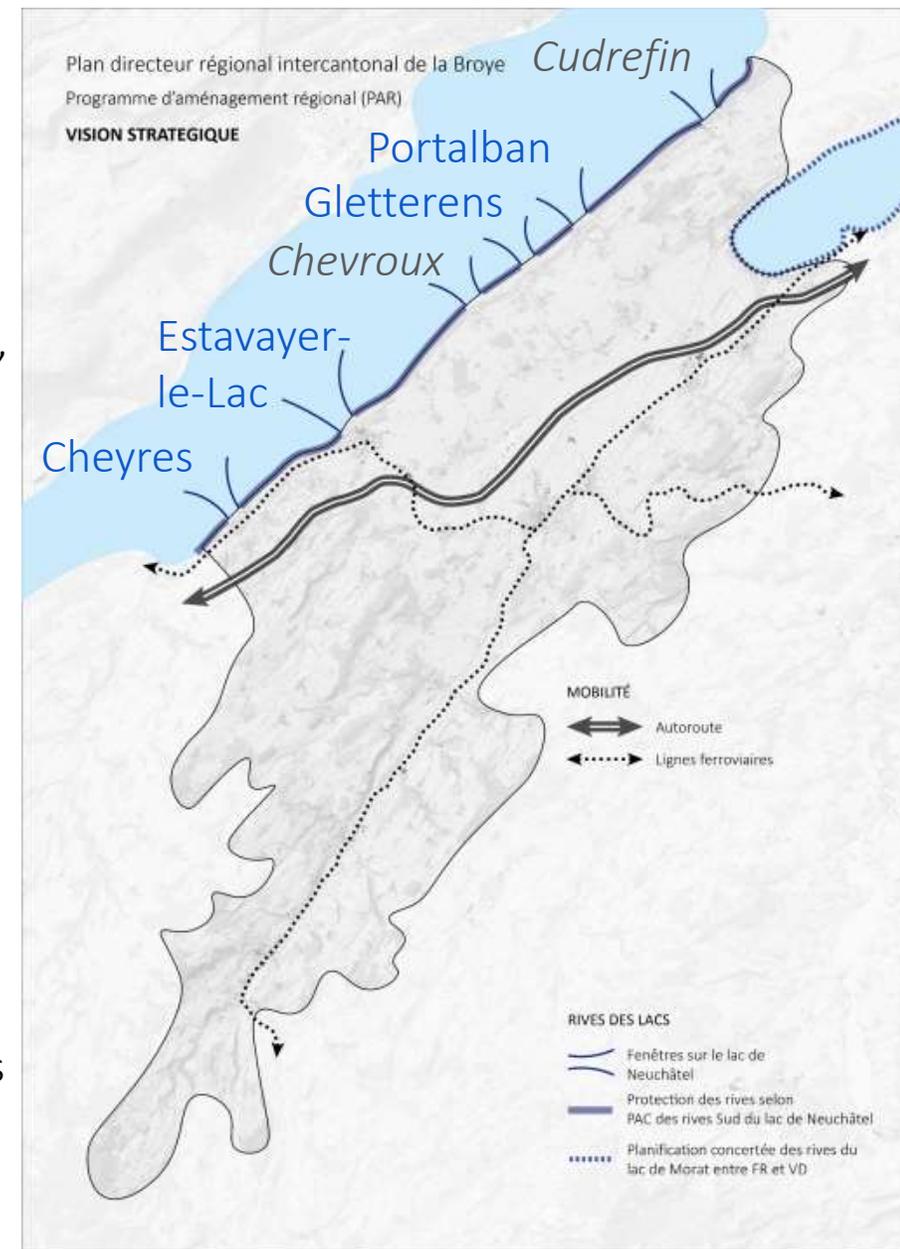
- PDR = outil de planification du développement coordonner des rives, avec la prise en compte des différents enjeux qui s'y rapportent (accès, préservation, développement touristique, etc.).

## STRATEGIE

- Consolider les espaces de loisirs respectueux des rives
- Garantir l'accessibilité tous modes aux espaces de loisirs / tourisme
- Prendre en compte les projets communaux et régionaux
- Coordonner la gestion et le développement des ports

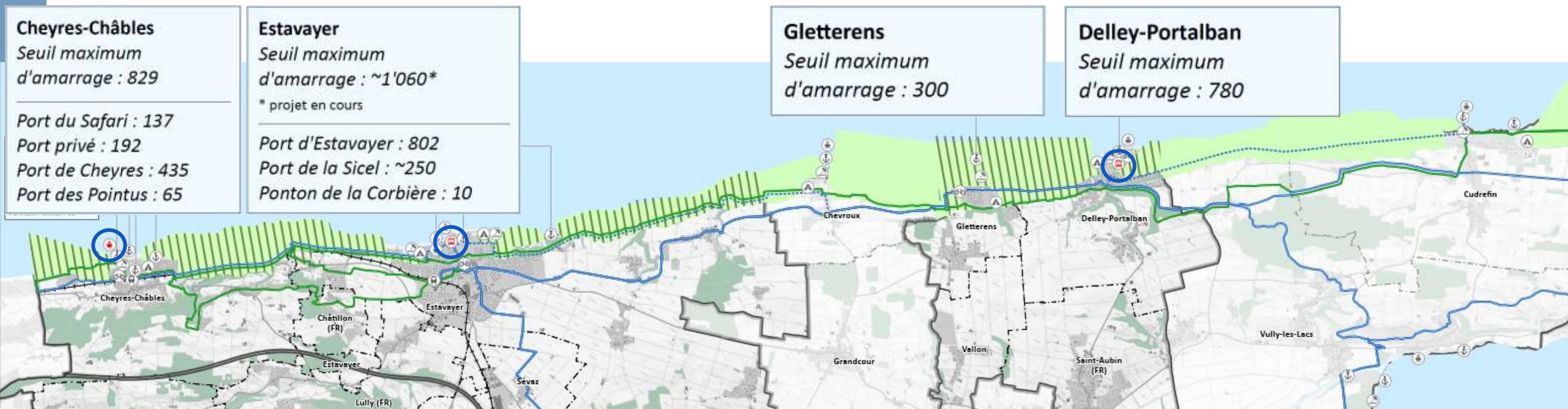
## MESURES

- Tenir compte du PAC Rives Sud du lac de Neuchâtel et planifier le développement touristique dans les «fenêtres» qui y sont définies
- Définition des seuils de capacité des ports et y regrouper les amarrages
- Coordonner l'offre touristique et la desserte TP / le réseau MD (*voir chapitre MD, thème mobilité*) / le stationnement



# Gestion des rives des lacs : carte sectorielle

- Localisation des projets communaux et régionaux
  - Nouveau débarcadère à Cheyres (Cheyres-Châbles)
  - Amélioration de la desserte TP à Estavayer-le-Lac (Estavayer)
  - Prolongation de la ligne TP à Portalban (Delley-Portalban)
- Définition des seuils d'amarrage par port



# Environnement

# Traitement de la thématique environnement

## INTRODUCTION

- PDR = possibilité de faire une évaluation environnementale en fonction de la stratégie d'urbanisation du PDR

## STRATEGIE

- Réaliser un screening environnemental pour les mesures du PDR ayant un impact sur le territoire :
  - Modifications du TU
  - Extensions des ZACT

## MESURES

- Screening sous forme d'état des lieux dans le rapport explicatif tenant compte de **multiples aspects environnementaux**.
- Pas de mesures «en soi» : lois cantonales et fédérales cadrent la prise en compte de ces éléments lors de la mise en œuvre des mesures (mises en zone)

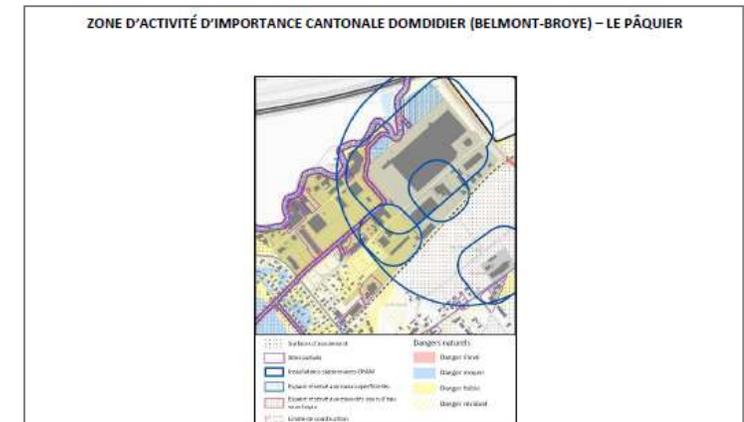
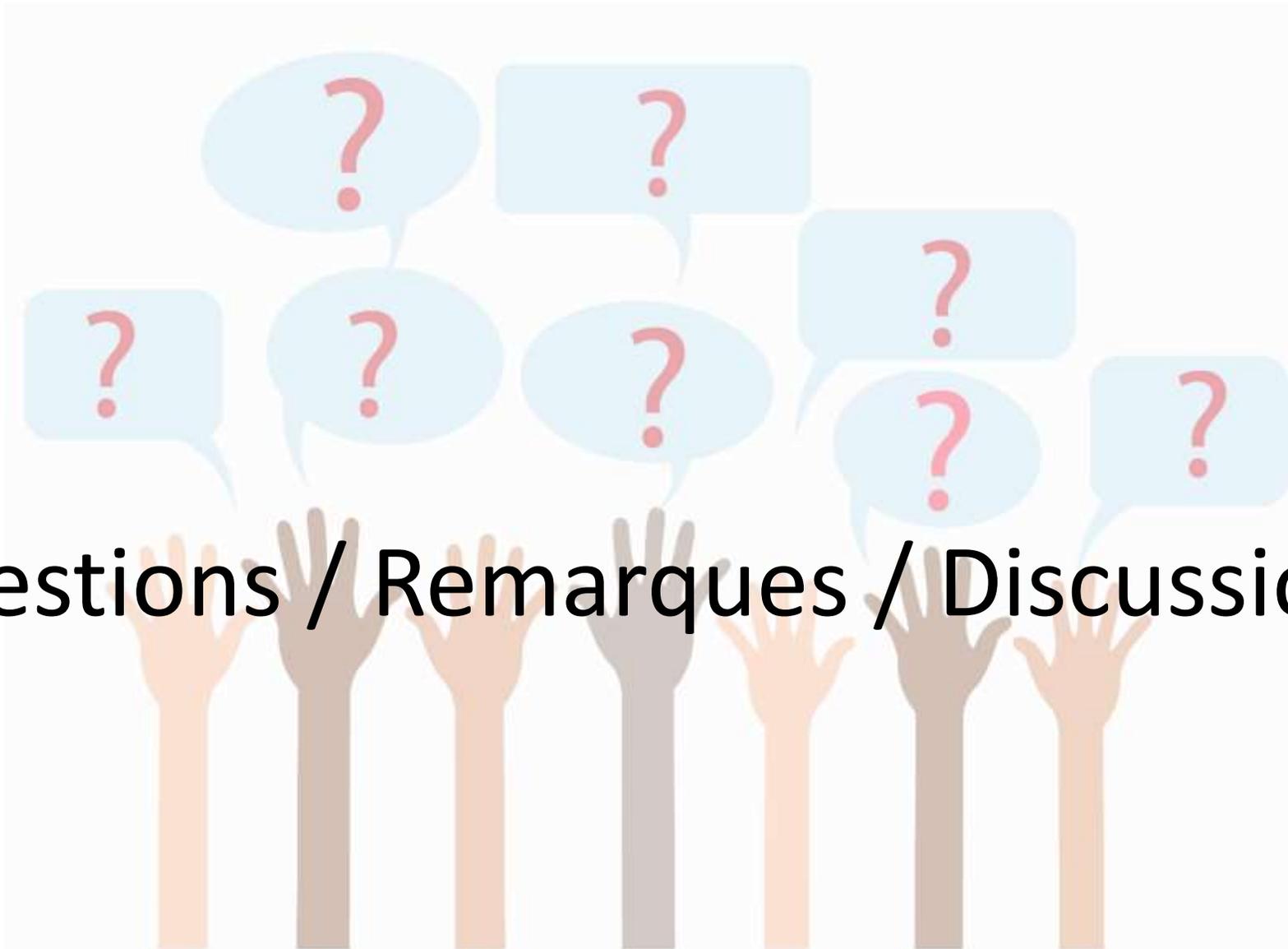


Figure 8 : Localisation des contraintes environnementales du secteur Le Pâquier

Contraintes environnementales existantes identifiées sur l'extension proposée

Contraintes	Détails	Mesures
OPAM	Présence d'installations stationnaires OPAM	Un rapport de risque OPAM est en cours (printemps 2022), à la demande de la commune de Domdidier.
Sites pollués	Présence de sites pollués à 300 mètres pour lequel on ne s'attend à aucune atteinte nuisible ou incommode.	Investigations à prévoir lors d'éventuels travaux si ceux-ci touchent un ou plusieurs sites.
Surfaces d'assolement agricoles	Pas de SDA	N/A
Biotopes protégés	Pas de biotopes protégés	N/A
Dangers naturels	L'extension a lieu sur un secteur de danger de crues faibles.	Intégration des mesures liées au niveau faible de dangers des crues du règlement communal d'urbanisme de la Commune
Approvisionnement en eau potable	Évaluer les besoins en eau potable et en traitement des eaux usées des entreprises qui s'installeront sur le périmètre à futur.	Les futures entreprises pourront se raccorder au réseau de l'ABV. Celle-ci anticipe les besoins de l'industrie avec un projet de renouvellement de station de filtration (voir chapitre 6.3)
Gestion des eaux usées	Évaluer les besoins en traitement des eaux usées des entreprises qui	Les futures entreprises pourront se raccorder à la future STEP régionale de Saint-Aubin à l'étude (2023) qui



# Questions / Remarques / Discussions

# 5. Consultation publique et suite

# Consultation publique : modalités

- Délai de 2 mois pour les citoyens : mise en **consultation publique** du **19 août au 19 octobre 2023**
- Délai supplémentaire de 1 mois pour les communes concernées et les Régions voisines (19 novembre)
- Dossier disponible sous format électronique sur le site internet de la Coreb, et en format papier à la Coreb, la préfecture et auprès des administrations communales
- Remarques à formuler de préférence au travers du formulaire de consultation sur le site internet de la Coreb, ou en suivant sa structure : **à envoyer à la Coreb**
- Seule la partie liante peut faire l'objet d'observations et de propositions motivées

**Coreb**  
Communauté régionale de la Broye

**Remarques générales**

Avez-vous des remarques générales sur le PDR de la Broye (FR) ? Oui   
Non

Si oui, veuillez noter vos remarques :  
.....  
.....  
.....

**2A Vision stratégique**

Avez-vous des remarques sur la vision stratégique du PDR intercantonal de la Broye ? Oui   
Non

Si oui, veuillez préciser à quelle stratégie sectorielle se rapportent vos remarques :

N° de la stratégie	Remarque
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**2B I & II Volet opérationnel fribourgeois**

Avez-vous des remarques sur le volet opérationnel fribourgeois ? Oui   
Non

Si oui, veuillez préciser à quelle mesure de mise en œuvre, fiche d'action ou carte sectorielle se rapportent vos remarques :

N° de mesure / fiche d'action / carte sectorielle	Remarque
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**2B IV Carte de synthèse**

Avez-vous des remarques sur la carte de synthèse du PDR de la Broye (FR) ? Oui   
Non

Si oui, veuillez joindre, si possible, un **extrait de carte**, afin de pouvoir facilement localiser vos remarques. Merci de les numéroté sur l'extrait et d'inscrire le numéro ci-dessous. Si l'extrait n'est pas possible, merci de décrire suffisamment vos remarques afin de pouvoir les localiser facilement :

N°	Remarque
.....	.....
.....	.....
.....	.....

3

# Et la suite ?

- Novembre : A l'issue de la consultation : rapport de consultation
- Décembre :
  - Décision du COPIL sur les remarques issues de la consultation
  - Finalisation du projet de PDR
- Janvier :
  - Adoption du PDR par Ascobroye
  - Dépôt du dossier pour examen final auprès du Canton

2023	Août		
	Septembre	Consultation publique : 19 août – 19 octobre	
	Octobre	+ 1 mois pour Communes et Régions voisines	
	Novembre	Rapport de consultation	
	Décembre		Séance COPIL
			Finalisation PDR FR
2024	Janvier	Assemblée extraordinaire Ascobroye – adoption Envoi DIME	



# Questions / Remarques / Discussions

# Le mot de la fin...

M. Nicolas Kilchoer, vice-président du Comité exécutif de la Coreb

Mme Christel Losey Mosimann, secrétaire régionale de la Coreb



Merci pour votre participation!